



**Direction** Service Technique Départemental  
**Service** Conseiller Technique de Gestion  
**Contact** P. GORCE  
Tél : 04 75 75 92 03  
Courriel : pgorce@cg26.fr

Réf. : DG/JS/PG/BV/le06-015

RECU le

23 JAN. 2006

Monsieur MARZOLF  
Président de la Commission Particulière  
du débat public sur la politique des  
transports dans la Vallée du Rhône et  
l'arc languedocien  
26, Boulevard Saint Roch  
84000 AVIGNON

A Valence, le

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 14 décembre dernier, je vous prie de trouver ci-joint les éléments demandés quant aux attentes du Conseil Général de la Drôme pour le débat public sur la politique des transports en vallée du Rhône.

Notre Département sera, bien évidemment, particulièrement concerné par les décisions qui seront prises à l'issue de ce débat. Les élus de l'Assemblée Départementale, nos collaborateurs mais aussi tous les acteurs du territoire et tous les Drômois suivront donc avec grand intérêt et, certainement avec une forte implication, les débats qui auront lieu au Printemps.

Les attentes sont fortes et je ne doute pas que ces débats seront riches et permettront de parler sereinement de l'avenir de la Drôme et de ses habitants.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Par délégation du Président  
Le Directeur Général  
des Services Départementaux  
Joël CREMILLIEUX

Didier GUILLAUME  
Président du Conseil Général

**CNDP**  
**Commission Particulière du Débat Public**  
**VALLEE DU RHÔNE – ARC LANGUEDOCIEN**

**REPONSES AU QUESTIONNAIRE DU 14 DECEMBRE 2005**

Organisme : Conseil Général de la Drôme

Nom du représentant : Didier GUILLAUME

Fonction : Président

Coordonnées : Hôtel du Département – 26, av. du Pdt Herriot, 26 026 VALENCE cedex 9

Service chargé du dossier :

Service Technique Départemental – 1, place Manouchian – BP 2111 – 26021 VALENCE cedex –

tél : 04-75-75- 92-92, fax : 04-75-75-92-99 (contact E-mail : [jsylvestre@cg26.fr](mailto:jsylvestre@cg26.fr))

([lfournier@cg26.fr](mailto:lfournier@cg26.fr)) ([pgorce@cg26.fr](mailto:pgorce@cg26.fr))

---

Les attentes du Conseil Général de la Drôme :

Ce débat « de problématique » devra permettre de passer en revue, de façon claire et compréhensible par le plus grand nombre, l'ensemble des facettes de la problématique des transports en vallée du Rhône sans privilégier telle ou telle solution à priori.

Le débat devra aussi permettre à toutes les personnes, privés, organismes, institutions, associations qui se sentent concernées de s'exprimer et surtout d'être entendues. Les approches, les idées, les scénarios avancés par chacun devront pouvoir être étudiés et analysés équitablement.

A l'issue de ce débat, le Département de la Drôme attend que des orientations soient fixées afin que le Conseil général puisse déterminer les actions qu'il devra mettre en place sur ses propres compétences et notamment pour le développement des transports, l'aménagement des routes et le soutien aux activités économiques et touristiques.

Les thématiques à aborder dans le débat

Le débat doit être exhaustif, aucune approche ne doit être écartée à priori.

Ainsi, il conviendrait, en premier lieu, d'aborder le problème des transports en vallée du Rhône sous l'angle des causes avant de chercher à régler les difficultés engendrées par les effets.

Les thèmes suivants devront être abordés :

- gestion des marchandises : impact des politiques de « stock zéro », du « flux tendu », ...
- nos habitudes de déplacement : gestion des départs et retours de vacances qui congestionnent tous les axes nord-sud de la Drôme, péri-urbanisation ...
- perspectives énergétiques : fin du pétrole ? énergies alternatives ?

Les débats devront aussi étudier l'impact que pourraient avoir les différents scénarios sur l'activité économique ainsi que sur le cadre de vie de la Drôme. Notre Département essaie aujourd'hui de tirer profit du corridor de transport qui le traverse tout en valorisant son cadre de vie, atout majeur face à la concurrence des grandes métropoles mais qu'en sera-t-il demain ?

Plus classiquement, des éléments, précis, clairs et vérifiables, devront être apportés sur l'analyse des flux des différents modes de transport (notamment en distinguant les parts de transit du local). Les comparaisons entre mode devront être aisées de façon à bien comprendre l'enjeu des reports modaux et des intermodalités possibles. Il conviendra également d'informer le grand public des capacités des différentes infrastructures de transport de la vallée : leur capacité actuelle, leur capacité en optimisant les modes d'exploitations, la faisabilité de croissance de capacité.

Ces analyses doivent être illustrées par l'étude de l'impact de différents scénarios proposés, sans fermer la porte à d'autres alternatives.

Contenu du document support :

Le document doit être synthétique, clair et bien illustré pour être compréhensible par le plus grand nombre. Tous les éléments qui ont servi à rédiger les analyses du document doivent être vérifiables donc accessibles (sur un site Internet par exemple).

Le document doit avoir une approche quasi exhaustive de la problématique quitte à traiter plus ou moins, en le justifiant, certain thème. Il doit permettre de décloisonner l'approche transport en facilitant la compréhension des comparaisons route-fer-fleuve et des potentialités des reports modaux et de l'intermodalité.

Outils d'information :

Le Conseil Général de la Drôme est prêt, bien entendu, à relayer les messages de la Commission Particulière du Débat Public dans sa revue mensuelle, auprès de nos propres agents voire par d'autres moyens à étudier.

Le débat doit permettre au plus grand nombre de s'exprimer et doit permettre l'expression et la confrontation de toutes les idées. Il convient de montrer que toutes les pistes sont étudiées et analysées. Pour cela, les intervenants doivent pouvoir constater que leurs propositions ont été entendues.

Il nous semble donc nécessaire :

- que l'opinion de chacun puisse avoir la même diffusion que la parole « officielle » : par exemple en donnant un temps de parole lors des réunions publiques ou en diffusant des « cahiers du débat » sur le modèle de ce qui est fait, en ce moment, pour le débat sur la liaison Grenoble-Sisteron.
- Que les réunions publiques fassent l'objet de comptes-rendus (type relevés des débats d'Assemblées) largement diffusés.
- Que des débats contradictoires entre promoteurs de solutions différentes soient organisés, animés par un expert indépendant (par exemple un universitaire) chargé d'étudier et d'analyser la faisabilité des propositions et que ces débats fassent également l'objet d'un compte-rendu largement diffusé.

Pour toutes ces raisons, les formes de cette communication doivent être extrêmement larges :

- insérer des pages spécifiques (les « cahiers du débat ») au sein des principaux journaux locaux
- mettre en place un site Internet avec tous les documents, les contributions de chacun et comptes-rendus de réunions, des forums de discussions voire des blogs.
- Organiser plusieurs réunions publiques dans la Drôme, sur un soir de semaine, par exemple : Romans, Valence, Montélimar et Pierrelatte.

#### LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

DIRECTION DU SERVICE TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL, 1 PLACE MANOUCHIAN, BP 2111, 26021 VALENCE CEDEX TÉL 04 75 75 92 92  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TÉL : 04 75 79 26 26  
[www.ladrome.fr](http://www.ladrome.fr)

Par ailleurs, il nous semble nécessaire que tous organismes, institutions ou associations puissent disposer d'un temps de présentation du dossier d'information qui leur soit réservé afin qu'ils puissent se forger leur propre position. C'est ainsi que l'Assemblée Départementale de la Drôme souhaite avoir un débat interne, après une présentation privée du dossier d'information.

**LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME**

DIRECTION DU SERVICE TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL, 1 PLACE MANOUCHIAN, BP 2111, 26021 VALENCE CEDEX TÉL 04 75 75 92 92  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT, 26 AVENUE DU PRÉSIDENT HERRIOT, 26026 VALENCE CEDEX 9 TÉL : 04 75 79 26 26  
[www.ladrome.fr](http://www.ladrome.fr)